

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme. Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCQ Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉE : Mme GUITARD Véronique (pouvoir à M. CHOQUET Joël).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE Didier.

Délibération n° 57-06-26 : Création d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, de 29,80 heures de travail par semaine en moyenne.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la création, à compter du 01.11.2026 d'un emploi permanent d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, de 29,80 heures de travail par semaine en moyenne,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet**

